

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

VU la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU la consultation établie portant sur les travaux de requalification de la cour du groupe scolaire Jean Giraudoux au Palais sur Vienne, dont la publicité a été faite sur le profil acheteur (<https://www.e-marchespublics.com>) (référence annonce 1090857) ainsi qu'au BOAMP (référence annonce 25-47433) avec mise en ligne à partir du 25 avril 2025 et dont la date de remise des offres était fixée au 21 mai 2025 à 17h00 ;

VU l'analyse des quatre offres du lot unique établie et présentée par Monsieur Gaëtan GOUMILLOUX de la SARL B2G INFRA ; assurant la Maîtrise d'œuvre de l'opération en tant que mandataire ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : les prestations étant réparties en un lot unique : VRD et Aménagements paysagers, il est décidé d'attribuer le marché suivant :

- **Requalification de la cour du groupe scolaire Jean Giraudoux**
à l'entreprise **SAS EUROVIA PCL**, Agence de Limoges, (SIRET 412 395 709 00287)
représentée par Monsieur Sébastien ALESSANDRINI, Chef d'agence
demeurant 80 avenue du Président John Kennedy à LIMOGES (87016)
pour un montant total de **284 960,50 euros HT**
se rapportant à l'**offre de base**.

ARTICLE 2^{ème} : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publié sur le site internet de la collectivité. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en Mairie, le 03 juin 2025
Ludovic GERAUDIE,
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 04 juin 2025
Publié le : 04 juin 2025



The official seal of the Municipality of Palais-sur-Vienne is circular, featuring a central emblem with a castle and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DU PALAIS SUR VIENNE' and '87 (Haute-Vienne)'. A large, stylized blue ink signature is written over the seal.

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 612025

avec 12 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/06/2025

Objet : Attribution du marché relatif aux travaux de requalification de la cour du groupe scolaire Jean Giraudoux

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 03/06/2025 Agent de transmission : Jérôme BOUDIN

Acte : 61_Attribution_marché_cour_Giraudoux.pdf

Annexes :

1 - 6 - Délégation permanente au Maire.pdf

2 - 24015-DCE-1-Règlement de la consultation.pdf

3 - AE signé.pdf

4 - 2 - CCAP.pdf

5 - 3 - CCTP VRD.pdf

6 - DPGF signé.pdf

7 - 5 - MEMOIRE.pdf

8 - 0 - Dossier Administratif.pdf

9 - fichier_attestmiseenligne2-7.pdf

10 - fichier_attestcloture2-4.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20250603-612025-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/06/2025

Service de Contrôle de Légalité

La suite des annexes :

11 - fichier_depot-5.pdf

12 - Rapport d'Analyse des Offres signé.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com